



**CONFERENCE DIPLOMATIQUE POUR L'ADOPTION
D'UNE CONVENTION SUR LES REGLES DE DROIT
MATERIEL APPLICABLES AUX TITRES INTERMEDIÉS**
Genève, 1^{er} au 13 septembre 2008

UNIDROIT 2008
CONF. 11 – Doc. 32
Original: anglais
8 septembre 2008

**RAPPORT DU COMITE SUR LES MARCHES EMERGENTS, LES QUESTIONS DE SUIVI
ET DE MISE EN ŒUVRE**

(présenté par les co-Présidents du Comité)

Le Comité sur les marchés émergents, les questions de suivi et de mise en œuvre (établi par la Conférence le 2 septembre 2008) s'est réuni pour la première fois le lundi 8 septembre 2008 à 13h30.

Les délégations de Chine et du Brésil ont été élues comme co-Présidents sur proposition du Nigéria appuyée par les Etats-Unis d'Amérique et l'Ukraine.

La co-Présidente (Chine) a indiqué que l'initiative de constituer ce Comité devrait être considérée comme particulièrement appropriée parce qu'elle prévoit un forum pour échanger des idées parmi les parties intéressées sur la façon dont la Convention pourrait être appliquée sur les marchés émergents.

Le co-Président (Brésil) a exprimé sa gratitude pour son élection et a indiqué que cette initiative constituait une très bonne idée pour promouvoir la Convention dans les pays avec des marchés émergents.

A l'invitation des co-Présidents, le Secrétaire Général d'UNIDROIT a donné un aperçu général de ce que pourrait être la tâche de ce Comité. A propos de la mise en œuvre de la future Convention sur les titres intermédiaires, le Comité pourrait donner des conseils sur la procédure d'adoption et de mise en œuvre, et effectuer des travaux préparatoires sur la façon dont la Convention s'appliquera dans un contexte interne pour les marchés émergents: ceci implique notamment que les questions que la Convention renvoie au droit non conventionnel devraient être traitées de façon appropriée et que le langage neutre de la Convention devrait être adapté au système juridique national spécifique.

Le Comité pourrait également suivre le Programme de travail d'UNIDROIT qui sera adopté en décembre 2008 et qui devrait inclure des projets en vue de l'élaboration de règles sur la compensation et de la préparation d'un guide législatif sur l'Accroissement des transactions sur les marchés financiers émergents.

Les délégués de la Chine, des Etats-Unis d'Amérique, de la France et le représentant de la Commission européenne ont exprimé leur satisfaction pour cette initiative. La France, en sa qualité de Président du Conseil européen, a suggéré la possibilité d'organiser des consultations pendant son mandat à ce propos.

Après consultation, les co-Présidents (Brésil et Chine) a suggéré que des consultations informelles aient lieu au sein des délégations intéressées concernant le mandat du Comité, et que la co-présidence prépare un projet d'ordre du jour à faire circuler.